

Votre logement est-il vraiment bien isolé ?

Les habitants de **Cogolin-Plage** sont conviés le 28 février à une balade thermique, afin de déceler les fuites d'énergie de leur logement. D'autres peuvent être organisées dans le Golfe. Pourquoi c'est utile

Voilà un sujet sur lequel le département du Var accuse un certain retard, reconnaît Samuel Vaillant. « Sous un climat clément, les habitants s'intéressent moins que dans d'autres régions à l'isolation des bâtiments. Pourtant, une bonne isolation a des effets tant en hiver qu'en été, elle permet des économies sur la climatisation et le chauffage, rappelle le conseiller info énergie. Sans oublier que le secteur n'est pas épargné par la précarité énergétique et que le prix de l'énergie augmente ».

Par la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique, l'installation récente d'une permanence de l'espace Info Énergie Maures - Provence verte - Verdon au sein des locaux de la Communauté de communes, l'organisation d'animations, l'objectif est donc de « sensibiliser les citoyens et massifier la rénovation dans le Var ». C'est notamment le but de la « balade thermique » proposée gratuitement le 28 février prochain⁽¹⁾. Ciblée au bénéfice des habitants de Cogolin-Plage, sur sollicitation de la Ville dans le cadre de la création d'un Eco Quartier, l'opération pourra être reconduite ailleurs dans le Golfe, « à la demande des communes, ou bien celle d'un groupe de voisins ou copropriétaires. Si tout un quartier se mobilise, nous pouvons organiser une balade gratuitement », invite Samuel Vaillant.

Comment ça marche

Une balade qui, en plus

d'être gratuite, s'avère plutôt ludique.

Muni d'une caméra thermique aux allures de pistolet ou de radar mobile, Samuel Vaillant « scanne », à distance et sans contact, les façades des bâtiments. « Tout corps émet un rayonnement infrarouge. La caméra rend possible la transformation de cette source de chaleur en image », explique-t-il.

Elle permet de connaître instantanément les différences de température de surface via les contrastes de couleurs visibles à travers elle sur chaque bâtiment.

À quoi ça sert

Thermographier son logement permet ainsi de cibler les multitudes de points, parfois insoupçonnés, par lesquels la chaleur s'échappe.

Si elles émanent en général principalement du toit, les fuites proviennent aussi des murs, planchers, fenêtres, balcons, et des équipements. Elles peuvent être causées par des absences d'isolation, des ponts thermiques (défauts d'isolation dès la conception), ou encore des tassements d'isolant par l'effet du temps. Logiquement, les constructions édifiées avant les années 70 et le durcissement de la réglementation sont les premières concernées par les fuites.

« La balade thermique permet d'identifier ces déperditions d'énergie, déceler les problèmes d'humidité, détecter les défauts dans les canalisations... On cible les points sur lesquels on doit se concentrer. Puis, en fonction



À l'aide de sa caméra thermique, Samuel Vaillant va déceler les déperditions d'énergie, coûteuses aussi bien pour l'environnement que le porte-monnaie. (Photos C.D.)

de l'habitation, son année de construction, etc, on peut dégager un bouquet de travaux. Il faudra ensuite faire appel à un professionnel ».

Les économies et les aides

Les travaux d'amélioration thermique des bâtiments sont-ils vraiment rentables, et en combien de temps ? « Difficile à dire, tout dépend de l'habitation et des travaux à effectuer, mais il existe un panel d'aides mé-

connues. Aujourd'hui, isoler des combles par exemple va s'avérer vite bénéfique. Ça l'est moins au niveau des fenêtres, c'est pourquoi les aides à ce niveau ont diminué ».

Il existe actuellement quatre principales aides cumulables et ouvertes sans condition de revenus, provenant de l'État, des banques, des fournisseurs d'énergie (les enseignes commerciales qui fournissent de l'essence, Engie, Total...) : le Crédit



d'impôt pour la Transition énergétique⁽²⁾, le Certificat d'économies d'énergies, l'Eco-prêt à taux zéro, et la TVA à taux réduit. D'autres aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) sont réservées aux foyers les plus modestes. Les montants des aides dépendent du type et de l'ampleur des travaux. « Cela vaut le coup de s'y intéresser », glisse Samuel Vaillant.

C. DUPONT
cdupont@nicematin.fr

Les chiffres dans le Golfe

L'Agence des politiques énergétiques du Var a établi un bilan des consommations en énergie à partir des données mises à disposition depuis le 18 juillet 2016 dans le cadre de la loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. En 2015, la consommation électrique sur le territoire des douze communes du Golfe s'est élevée à 693 163 MWh. Le secteur résidentiel est le plus énergivore, puisqu'il représente 69 % de cette consommation, contre 28% pour le secteur tertiaire, 2 % pour l'industrie et 1 % pour l'agriculture. En 2015, seulement 350 foyers ont obtenu le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique), pour des travaux réalisés en 2014. Son montant s'est élevé en moyenne à 1 585 € par foyer.

⁽¹⁾ Balade thermique pour les habitants de Cogolin Plage, le mercredi 28 février.

Au programme, un passage dans les rues autour du port, où seront thermographiés les logements des participants, de 19 h 30 à 20 h 30 environ. La balade sera suivie d'un bilan dans un bâtiment du port, d'une séance de questions réponses et de conseils. Inscriptions au 04.94.99.17.25. ou par mail à infoenergie@cofor83.fr ou à kenriotti@cogolin.fr.

⁽²⁾ Le CITE permet de déduire de l'impôt sur le revenu jusqu'à 30 % des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Un conseiller info énergie à Cogolin

Depuis novembre, Samuel Vaillant, conseiller à l'Agence des politiques énergétiques du Var (rattachée à l'Association des Communes Forestières), reçoit le public au sein de l'hôtel communautaire de Cogolin. Sur rendez-vous le deuxième mercredi de chaque mois, de 14 h à 17 h, il conseille les particuliers dans leurs projets de construction et rénovation de logement, en matière de maîtrise de l'énergie ou encore de production d'énergie renouvelable. Une assistance gratuite et précieuse, notamment pour s'y retrouver dans les différentes aides dont les particuliers peuvent bénéficier.

Rendez-vous par téléphone au 04.94.99.17.25. ou par mail à infoenergie@cofor83.fr



À l'occasion d'une première balade organisée lundi à Cogolin à destination des copropriétaires du port, la Capitainerie a été passée à la loupe. La thermographie a permis de cibler des défauts d'isolation du bâtiment, des ponts thermiques au niveau des planchers et de la toiture-terrasse, et des déperditions au niveau des équipements de chauffage et ventilations. Ici, plus l'on va vers le jaune, plus les pertes de chaleur sont importantes.